

**COMMUNE
D'ACHENHEIM**



Conseil municipal du 9 avril 2018

L'an deux mille dix huit, le neuf avril à vingt heures, les membres du conseil municipal sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée le cinq avril par le maire, conformément à l'article L 2121-11 du Code général des collectivités territoriales.

Ordre du jour :

1. Avis du Conseil sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour les installations soumises à autorisation administratives dans le domaine de l'Eau dans le cadre du projet de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet
2. Fixation des tarifs de perte ou de détérioration d'un document de la Bibliothèque
3. Subvention
4. Divers

Sont présents : M. Raymond LEIPP, M. Roland SCHAFFNER, Mme Monique KLEISER, M. Julien GUILLON, Mme Simone WOLFER-FREPPPEL, Mme Corinne DROEHNLE-BREIT, M. Raymond SCHWEITZER, M. Valentin RABOT, Mme Anne COUPPIE, M. Bernard MARTIN, M. Alain EHRET, Mme Maryvonne BARADEL, Mme Christelle COLLONGE, M. Jean-Michel HENNINGER, M. Adrien D'ANTIMO, Mme Madeline RICO, M. Michel DIEBOLT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mme Fabienne VONTHRON ayant donné procuration à Mme Monique KLEISER

Mme Ludivine DE JESUS ayant donné procuration à Mme Christelle COLLONGE

Mme Sylvie STENGEL a été désignée comme secrétaire de séance.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Raymond LEIPP, Maire.

Délibération n°2018 – 18 : Avis du Conseil sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS, pour les installations soumises à autorisation administratives dans le domaine de l'Eau, dans le cadre du projet de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet

Par arrêté du 12 mars 2018, le Préfet du Bas-Rhin a prescrit une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS, pour les installations soumises à autorisation administratives dans le domaine de l'Eau, dans le cadre du projet de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet,

Dans le cadre de cette enquête publique, le Conseil municipal de la commune d'Achenheim est appelé à formuler un avis sur la demande de la société ARCOS.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 12 mars 2018 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour le projet de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet,

Considérant que la commune d'Achenheim est appelée à donner son avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Vu le dossier d'enquête publique déposé en mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

- Emet un avis favorable à la demande d'autorisation unique présentée par la société ARCOS pour les installations soumises à autorisation administratives dans le domaine de l'Eau dans le cadre du projet de Contournement Ouest de Strasbourg sur le territoire des 22 communes situées sur le linéaire du projet.
- Emet la réserve suivante : le projet d'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg doit prendre en compte le traitement particulier du Muehlbach suite aux différents épisodes récents d'inondation. Les aménagements réalisés en amont à Osthoffen ne doivent pas augmenter le débit sur le Muehlbach mais en améliorer la situation pour éviter de nouvelles inondations.

Par 11 votes pour, 2 votes contre, 6 abstentions.

Délibération n°2018-19 : Fixation des tarifs de perte ou de détérioration d'un document de la Bibliothèque

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 octobre 2016 fixant les tarifs de perte ou de détérioration des documents de la Bibliothèque

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 juillet 2017 relative à l'adhésion de la bibliothèque au Pass Bibliothèque ou « carte Pass'relle »

Vu la volonté de la commune de fixer un tarif unique des montants à payer par les adhérents en cas de détérioration des documents de la bibliothèque, que ce soit les documents communaux ou les documents mis à disposition par la BDBR (Bibliothèque départementale du Bas Rhin) à la commune d'Achenheim.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide de fixer les tarifs de perte ou de détérioration d'un document de la Bibliothèque, à compter du 15 avril 2018, selon la grille tarifaire suivante:

	Livre adulte	Livre jeunesse et BD	CD, textes lus	DVD
Documents de 0 à 5 ans inclus	18 €	15 €	18 €	40 €
Documents de 5 ans à 10 ans inclus	13,50 €	11,25 €	13,50 €	30€
Documents de plus de 10 ans	4.50 €	3,75 €	4,50 €	10€

Approuvé à l'unanimité.

Délibération n°2018 – 20 : Subvention

Subvention AT Handball

Le Conseil municipal décide le versement d'une subvention de 3 000 euros (participation aux frais du niveau de jeu en national pour l'année 2017) à l'AT Handball.

Les crédits étant inscrits au BP 2018.

Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 21h00.

Le Président de séance,



Raymond LEIPP



La secrétaire de séance,



Sylvie STENGEL

